



Le grand Tétras

Bulletin d'information de l'Association Nature Comminges n°4-janvier-février 2000

Association agréée pour la protection l'environnement et du cadre de vie en Comminges

Membre de la Fédération Union-Midi-Pyrénées-Nature-Environnement (UMINATE)

Rue des Filateurs 31800 Saint-Gaudens Tel : 05-62-00-13-06

Bilan des actions 1999 !

EDITORIAL

Chers adhérents, toute l'équipe de Nature Comminges vous adresse tous ses meilleurs vœux à l'aube de ce nouveau millénaire !

Au cours de l'année 1999, la vocation naturaliste de notre association de protection de la nature s'est affirmée dans plusieurs domaines : la préservation des espèces et des milieux naturels, l'information, la sensibilisation et la prévention des impacts de nombreux aménagements, notamment en zone de montagne.

Naturellement, beaucoup d'actions restent encore à mener pour faire face à la fragmentation croissante d'un large éventail d'habitats naturels, surtout si l'on songe aux pressions que l'activité humaine exerce sur l'environnement.

Toutefois, le bilan de cette année écoulée montre que des efforts peuvent s'avérer payants : des projets de desserte en zone sensible ont été abandonnés, de nombreux contacts ont été noués, des démarches juridiques ont abouti.

Autant d'actions qui doivent être poursuivies, en collaboration avec le tissu associatif pyrénéen, et notamment UMINATE, la Fédération des associations de protection de la nature de Midi-Pyrénées.

La vertu de l'écologie associative réside depuis toujours dans son indépendance ! L'action de terrain, la participation aux débats publics, et la solidarité de tous, constituent un rempart légitime face aux menaces qui pèsent sur notre cadre de vie et notre patrimoine naturel !

Inventaire de l'Orme de Midi-Pyrénées

Dans le cadre du recensement lancé par SOLAGRO, nous avons effectué plusieurs sorties dans le massif du luchonnais, au cours desquelles plusieurs jeunes ormes de montagne ont pu être recensés. Ce travail est un préalable nécessaire à la sauvegarde de cette espèce, en forte régression. Ce déclin est dû en partie à la graphiose causée par un parasite qui obture les canaux de circulation de la sève, entraînant un dépérissement de l'arbre. La situation actuelle mérite un suivi particulier pour la conservation de cette espèce, véritable patrimoine génétique pour notre région.

Etat de la population d'isards du luchonnais

Un comptage de la population d'isards du luchonnais, auquel participait un membre de l'ANC, a été réalisé ce printemps sous l'égide de la Fédération des Chasseurs et de l'Office National de la Chasse. Ce recensement a fait apparaître une forte diminution des effectifs sur les secteurs habituels (de 300 individus recensés en 1998 à 188 en 1999).

La réintroduction de 20 isards entre le Larboust la Barousse et le Luchonnais réalisée par l'Office National de la Chasse, la Fédération des Chasseurs et l'Office National des Forêts est une expérience positive ; toutes les femelles sont suitées et la plupart des individus tendent à se cantonner sur un secteur historiquement fréquenté par l'espèce. De bonne augure pour la poursuite de ce programme...

Contribution au suivi de la population d'ours bruns dans les Pyrénées-Centrales

Depuis 1997, nos investigations de terrain concernant le suivi de la population d'ours bruns s'inscrivent dans le cadre des opérations du Réseau Ours Brun de l'Office National de la Chasse. En 1999, nous avons réalisé 71 visites de secteurs (suivi saisonnier, journées ORSO 1999...), au cours desquelles nous avons relevé des échantillonnages d'indices de présence d'ours. Sur le versant français, l'Equipe de suivi a relevé la présence d'ours subadultes nés dans les Pyrénées, aux confins de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. L'aire de répartition de l'espèce se trouve donc de ce fait considérablement élargie, suscitant des remaniements cartographiques importants depuis 1998. Entre France et Espagne, on a noté la présence d'ours (Pyros) fixés entre la Catalogne, la Haute-Garonne et l'Aragon.

Conservation des habitats naturels

Diverses interventions de Nature Comminges, sont à noter cette année dans le domaine de la protection des milieux naturels : démarches destinées à lutter contre la pénétration de certaines zones remarquables, actions en faveur de la réglementation des accès existants, protection des forêts de montagne...

Projets de desserte en zone sensible

Accès touristiques et pastoraux

Dans le cadre du Comité Technique Ours (commission chargée d'examiner les projets d'aménagement et les projets de coupes en zone à ours), nous suivons attentivement des travaux pastoraux réalisés ou en cours de réalisation. En collaboration avec UMINATE et les Amis de la Terre de Midi-Pyrénées, nous sommes intervenus auprès de la DIREN au sujet du réaménagement de la route du Port de Bales, reliant la vallée d'Oueil et la Barousse. Ce projet a été présenté par le Conseil Général de la Haute-Garonne en commission des sites, à l'automne dernier, après avoir été ajourné pour compléments d'études. L'amélioration ponctuelle de la sécurité sur l'accès existant est nécessaire pour les usagers, à cause de l'instabilité des terrains. Pour autant, nous restons fermement opposés à la réalisation d'une route touristique à grande échelle susceptible de perturber gravement les paysages et l'équilibre écologique du site. Notre demande initiale de classement du site, ayant été rejetée par le Syndicat Intervalléen, la commune de Bourg d'Oueil s'est engagée à renforcer la réglementation sur cet accès. Cette mesure a été entérinée par la commission des sites qui a demandé la mise en place de mesures interdisant la circulation aux usagers non professionnels sur les pistes pastorales qui partent de la route actuelle. Cette mesure en faveur de la tranquillité du site permettra aussi sans doute d'éviter certains conflits d'usage.

Accès forestiers

Dans le cadre du Comité Technique Ours, nous avons donné un avis favorable à un prolongement d'accès au Calem (forêt domaniale de Gar), sous réserve d'une application des clauses d'exploitation (circulation interdite aux non professionnels, talutage de l'entrée de la piste). Plusieurs interventions dans le cadre du schéma de desserte rive gauche de la Pique (entre Luchon et Cierp) ont permis d'éviter certains accès néfastes : abandon du prolongement de la route forestière de Hourmigué, du col des Fourques à Guran, ainsi qu'un projet de liaison entre la forêt domaniale d'Antenac et de Lège.

Respect des clauses d'exploitation forestière

Dans le cadre du Comité Technique Ours, nous avons émis plusieurs avis favorables à condition d'exploiter à des dates précises, pour ne pas déranger la faune, en veillant à la protection totale des sites vitaux (ours, grand tétras), des corridors de passage de la grande faune et le respect des biotopes remarquables (tourbières). Nature Comminges a réagi auprès du Sous-Préfet de Saint-Gaudens, après constat d'une exploitation en forêt communale de Baren, autorisée sans discussion préalable au sein du Comité Technique. De telles dérogations en dehors des dates nécessairement prévues pour une bonne gestion du milieu, ne peuvent être systématisées. De telles procédures d'urgences posent le problème d'une approche empirique, au cas par cas des aménagements et des exploitations qui se heurte aux règles nécessaires à une gestion convenable des habitats naturels.

Respect de la tranquillité des accès existants

Nature Comminges prépare un bilan de l'application de la réglementation des dessertes forestières et pastorales, qu'elle diffusera prochainement.

Respect des Réserves de Chasse

A l'issue de la séance du 9 septembre 1999, plusieurs braconniers ont été reconnus coupables par le Tribunal de Grande Instance de Saint-Gaudens de plusieurs infractions aux règles de chasse : opérations de braconnage dans la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Cier de Luchon, infraction au Plan de Chasse, transport et détention d'une espèce protégée. Ils ont été condamnés à diverses peines d'amende, au retrait du permis de chasser et à verser des dommages et intérêts à l'Association Nationale pour la Protection des Animaux Sauvages et du Patrimoine Naturel (ASPAS), ainsi qu' à Nature Comminges.

Guillaume Castaing

Vivre avec l'ours

Pour assurer la sécurité des troupeaux en montagne, les éleveurs prennent naturellement, et depuis toujours, les mesures de prévention qui s'imposent pour faire face à la présence des prédateurs. Les prédatons attribuées à l'ours ont pris cependant une tournure polémique, en devenant un cheval de bataille politique (voir Grand Tétras n°3).

Au cours du printemps dernier, et durant le mois d'août 1999, nous avons tenté, en vain, de renouer les fils du dialogue auprès des éleveurs et du maire d'Orlu (09)... Sans succès tant la polémique a été gonflée politiquement et médiatiquement. Face à ceux qui réclament l'enlèvement des ours, le gouvernement a maintenu, une ligne de conduite assez ferme. Une solution de compromis, non prévue dans les engagements de la réintroduction, a toutefois été mise en place avec la capture d'un jeune ours et son équipement par un émetteur intra-abdominal... Sur le plan éthique, une telle solution n'est pas souhaitable.

L'élément déterminant de cette future cohabitation réside sans doute dans le maintien et l'encouragement du gardiennage des troupeaux, la mise en place de chiens de protection, l'attitude en cas d'attaque et la conduite du troupeau en fonction des risques.

Commission "Dommages Ours" du 2/12/99.

Les animaux disparus, qui ont été expertisés peuvent être indemnisés dans des conditions bien précises : identification, comparaison avec le taux de pertes lorsqu'il n'y avait pas d'ours. La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt souhaite que les indemnisations d'animaux disparus en 1998 puissent être réalisées. Or, un tel dispositif ne peut valoir si les éleveurs font un minimum d'efforts pour se prémunir contre les prédatons.

Beaucoup d'efforts ont été faits, et notamment beaucoup d'argent public et privé a été investi en faveur du développement pastoral, dans le cadre de la réintroduction de l'ours. Ces efforts doivent être poursuivis dans l'optique d'un bon voisinage entre l'homme et l'ours.

Par lettre du 20 octobre 1999, l'Association Nature Comminges et le Comité Ecologique Ariégeois ont appelé à un rassemblement samedi 11 décembre à la Foire Exposition de Saint-Girons, en défense d'un pastoralisme vivant en zone à ours et en faveur de la poursuite du programme de la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées centrales. Après consultation nous avons décidé de reporter ce rassemblement à une date ultérieure, plus propice à la mobilisation associative, et afin d'approfondir des contacts qui ont pu être noués avec la profession pastorale, et notamment les bergers de la zone à ours.

Nous vous rappelons que les colonnes du Grand-Tétras sont ouvertes à toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'exprimer sur le sujet de leur choix

Réflexions autour de la recapture et de l'équipement d'un ours

Un jeune ours né dans les Pyrénées a été capturé mardi 28 septembre 1999 au soir, près de MIJANES, sur le canton de Quérigut en Ariège (09). Il a été équipé d'un émetteur à chaque oreille et d'un intra-abdominal. Il a ensuite été relâché le lendemain matin sur le lieu de capture. Le but annoncé de cette opération est de pouvoir prévenir les attaques de cet ours sur le bétail et de calmer la colère des éleveurs qui ne supportent plus la prédation des ours sur leurs troupeaux. Certains éleveurs n'ont jamais accepté la réintroduction des ours et demandent leur enlèvement.

Bien que la réintroduction des ours soit une réussite, tant sur le plan technique que sur le plan de l'adaptation des plantigrades dans leur nouvel habitat, la pérennité de l'ours n'est pas totalement acquise. Bon nombre de menaces pèsent sur les six individus recensés dans les Pyrénées-Centrales : décantonnement et risque de mort par balle lors des battues ; risques d'exactions dues au risque de dérapage de la colère des éleveurs ou à d'autres personnes qui pensent que l'ours constitue un obstacle aux aménagements qu'ils souhaitent ; autre menace, la réduction et la dégradation de l'habitat par différents projets d'aménagement : voies de circulation ou d'accès à des sites d'activité humaine ou touristique, implantation du Parc de Vision de Boulx.

L'opération de capture et d'équipement d'un ours présente de nombreux risques tels que le traumatisme et les blessures pouvant entraîner la mort de l'ours. Le piègeage à des fins scientifiques est une cause malheureusement non négligeable de mortalité. A cela s'ajoutent les risques de complication post-intervention chirurgicale, mais aussi le fait que l'opération ne serve pas à grand chose si les moyens de prévention qui devraient être logiquement développés ne le sont pas.

Toutefois, une telle opération ne présente pas que des aspects négatifs. Elle constitue une « presque assurance-vie » pour l'ours équipé d'émetteurs et qui sera donc désormais sous-haute surveillance pendant trois ans. Les ours non suivis étant beaucoup plus vulnérables. Cette opération démontre les compétences de l'Equipe de suivi dans la capture d'un ours et l'implantation d'un émetteur intra-abdominal. Elle permettra en outre la localisation précise et en temps réel de l'ours. L'équipe de suivi pourra ainsi anticiper et prévenir les attaques, en réduisant le nombre de bêtes tuées. Elle permettra aussi de répertorier les sites vitaux, ce qui aidera à leur préservation. Nous pouvons espérer, enfin, une connaissance plus précise du comportement de cet ours, dans un environnement à forte activité humaine. Une meilleure organisation de l'espace et du temps entre l'habitat de l'ours et certaines pratiques (chasse, exploitation forestière, loisirs...) serait une mesure indispensable à la réintroduction. Souhaitons qu'à l'avenir le dialogue avec les éleveurs soit un peu plus constructif. En tout cas, nous disposons d'un délai supplémentaire pour continuer à mettre en place, à développer ou expérimenter de nouveaux moyens de prévention des attaques de cet ours sur le bétail (chien patou, bergers itinérants, mesures en faveur du gardiennage, techniques de rassemblement du bétail la nuit, pouvant susciter des créations d'emplois...).

Enfin, nous n'oublions pas qu'une telle décision, prise sous la pression des éleveurs et des politiques, reste inacceptable sur le plan éthique, d'autant que la capture et l'équipement électronique d'un ourson né dans les Pyrénées, n'était pas envisagée au départ.

Max Hunot



Aménagements touristiques

Projet de Parc de vision de Boutx le Mourtis

Depuis 1995, Nature Comminges souligne l'intérêt de mettre en place les aménagements nécessaires à un accompagnement pédagogique de la réintroduction de l'ours brun dans les Pyrénées Centrales. Ceci doit permettre au-delà de l'ours de présenter le milieu pyrénéen tant naturel qu'humain et de réaliser un aménagement exemplaire tant socialement que pour le milieu naturel, aux portes du pays de l'ours. Pour autant, l'option pressentie ne nous paraît pas défendable à ce jour tant d'un point écologique que social et pédagogique (voir Grand Tétras n°3). Voici un bref aperçu de nos démarches au cours de l'année 1999...

Fevrier 1999

Lors de deux rencontres avec les élus du Syndicat Intercommunal du Parc Animalier du Haut-Comminges, nous avons tenu à souligner les incohérences du projet. Malgré nos remarques, les responsables politiques ont travaillé, durant le premier trimestre 99 à la concrétisation d'un projet, sur la base de l'Etude de M.De la Panouse, dans un site qui n'a pas une vocation naturelle à accueillir de telles opérations (site karstique d'un intérêt écologique majeur), dans l'optique de la présentation de 8 espèces d'ours au monde.

Juin-juillet 1999

Après analyse des documents établis, dont le cahier des charges de l'étude du projet, Nature Comminges, Les Amis du Pic du Gar, la Fédération UMINATE et Nature Midi-Pyrénées, réunis le 09/07/99 ont demandé au Syndicat Mixte 1°) de surseoir à la mise en œuvre du cahier des charges, afin de définir d'autres scénarios d'aménagement 2°) d'éviter une démarche couplant étude de faisabilité et recrutement d'un exploitant.

Par lettre du 23 juillet, Nature Comminges fait officiellement la demande, auprès du Sous Préfet de Saint-Gaudens, d'une expertise de l'Office National de la Chasse au projet de Parc de vision et l'inscription de ce dernier au Comité Technique Ours, afin d'étudier sur la base de cette expertise, l'ensemble des solutions alternatives à l'implantation du projet. En ce qui concerne cette étude, le Sous Préfet a répondu que ce dossier en est uniquement au stade de l'avant projet et qu'aucune implantation officielle n'est retenue.

Septembre 1999

Le Syndicat Mixte a mandaté une étude technique et économique pour examiner la faisabilité du projet. A la suite de quoi, si ce dernier s'avère fiable, un appel d'offre sera lancé pour le choix du gestionnaire. Nous n'avons pas manqué d'établir un dialogue constructif avec les deux Bureaux d'Etude concernés, en rappelant notre position et nos propositions.

Sans vouloir présager des intentions des élus du Syndicat Mixte et mener un procès d'intention sur ce projet, il n'existe à ce jour aucune garantie en matière

de respect de l'environnement et du patrimoine naturel. Dans l'attente de résultats tangibles, particulièrement dans la définition d'un projet de développement intelligent autour de l'ours (Maison de la Nature...), qui soit respectueux du milieu naturel, notre association réserve son avis sur ce projet.

Nature Comminges est fermement opposée à tout aménagement lourd dans une combe exposée plein nord, au risque de banaliser l'image de l'ours et d'artificialiser un site remarquable. Si ce projet revêt un enjeu fort de la politique locale, nous attendons que les élus du Haut-Comminges dépassent les discours d'intention et s'engagent davantage pour la protection des espèces et des espaces naturels.

UTN de Peyragudes Comité de Pilotage du 9/11/99

Le comité de massif, réuni le 7 mai a examiné le dossier d'Unité Touristique Nouvelle de la station de Peyragudes qui présentait deux volets : une restructuration du domaine skiable afin d'effectuer des investissements nouveaux en matériels plus performants, et afin d'accroître l'offre de pistes et de parkings, mais aussi une extension des pistes et des remontées mécaniques vers un site vierge, le Cap des Hittes, intéressant par ses paysages et par la présence d'un laquet. La commission a voté le retrait de cette extension, alors que la restructuration du domaine skiable a été acceptée. L'Association Nature Comminges a demandé à faire partie du comité de pilotage prévu en application des arrêtés préfectoraux qui stipulent l'autorisation de la création de l'UTN, sauf en ce qui concerne l'équipement du secteur Cap des Hittes.

Le comité de suivi, réuni pour la première fois, sous la Présidence de M. le Sous Préfet de Saint-Gaudens, comprend le Président de la SEMAP (Société d'Economie Mixte de l'Aménagement de Peyragudes), les Conseils Généraux de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, les Mairies de Gouaux de Larboust (31) et de Germ (65), de la Direction Régionale de l'Environnement, de la DDE (65 et 31), la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, la DDASS, le Service Restauration des Terrains de Montagne de l'ONF, les associations UMINATE, SEPANSO-Bigorre, Association Nature Comminges.

Les divers points abordés au cours de la réunion s'en tiennent à l'exécution et aux préconisations inscrites dans le dossier U.T.N. Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de la commune de Gouaux de Larboust ; la protection des captages d'eau potable ; les parkings de la station de Peyresourde et des Agudes ; l'aménagement de la grenouillère des Agudes (zone de reproduction des amphibiens).

Le programme est scrupuleusement réalisé. Le P.O.S de la commune de Gouaux de Luchon a été rendu public. Les

Déchets

Suite de la page 4...

permis de construire ont été accordés. La construction du télésiège et son implantation sur le front de neige entraînent un remodelage de la grenouillère des Agudes, un déplacement des parkings, des bâtiments de secours, caisse et télésiège du Lac. A terme, est prévue la transformation du parking actuel en espace piétonnier permettant de dégager les abords des remontées. Pour cette année, ces aménagements n'ont pu être réalisés. L'implantation de la gare s'effectue sans modifier le parking. Les déblais sont utilisés pour remblayer les parkings prévus en aval de la station.

Un risque d'érosion du parking lié aux eaux de ruissellement est à noter. Un problème de protection des captages en eau potable a été soulevé par l'aménagement du Parking en aval. Le captage des eaux est situé à une trentaine de mètres à proximité du parking. Un rapport hydrogéologique a été demandé par la commune de Gouaux de Larboust, afin de s'assurer de l'altitude du parking et du périmètre de protection nécessaire à la préservation de ce captage.

La station de ski des Agudes ne possède pas de station d'épuration. Un projet est en cours pour réaliser une station d'épuration collectant toutes les eaux usées de la vallée du Larboust (aménagement hors UTN). Cette station devrait être réalisée sur la commune de Saint-Aventin.

Une réflexion d'ensemble sur l'urbanisation de la station doit être engagée dans le cadre du P.O.S, afin de relancer une modernisation en accord avec les équipements proposés sur le domaine skiable. Une partie de l'immobilier étant de domaine privé, la commune de Gouaux de Larboust doit mettre en pratique une démarche plus volontariste. Des dispositions sont à prendre en ce qui concerne les abords immédiats des lieux d'hébergement. La voirie est en très mauvais état.

Les préconisations de l'UTN sont scrupuleusement respectées. Il reste à remédier au problème de l'impact visuel que l'on découvre en arrivant à la station : bâtiments vétustes, pylones des remontées du Lac et du Soulas qui fonctionnent encore cette saison en double emploi avec le télésiège débrayable dont le fonctionnement est prévu pour janvier 2000. Les parkings ne sont pas terminés. Une enquête hydrogéologique reste à faire.

Lors de cette première réunion les bureaux d'étude Dianeige et Amena étaient absents. Ils n'ont pas fourni de détail pouvant être sujet à discussion.

Le Sous-Préfet de Saint-Gaudens et le Président de la SEMAP se sont engagés à être présents lors de la prochaine réunion.

Catherine Lafforgue



L'organisation de la collecte sélective dans le sud de la Haute Garonne

Le syndicat d'Etudes Garonne-Pyrénées, créé pour mettre en place la collecte sélective des ordures ménagères et municipales de la "zone 3 du schéma départemental", regroupe 580 communes du sud du département de la Haute-Garonne, du Lauragais, du Volvestre et du Couserans, soit une population estimée à 336.000 habitants en 2002. Le tonnage global des Ordures Ménagères de la zone est évalué à 175.000 tonnes par an en 2002.

La loi de 1992 fixe l'échéance du 1er juillet 2002 pour interdire la mise en décharge de déchets "bruts" n'ayant subi aucun traitement préalable. Seuls seront autorisés les "déchets ultimes", c'est à dire ceux qui résulteront d'un tri sélectif avec recyclage ou d'une valorisation énergétique (incinération).

La directive européenne de 1994 et le décret d'application du 18 novembre 1996 fixent l'échéance du 30 juin 2001 pour :

- valoriser 50% en poids des déchets d'emballages,

- recycler 25% en poids des déchets d'emballages avec un minimum de 15% par matériau

(Source ADEME).

Le syndicat d'études Garonne-Pyrénées a confié au bureau d'études Trivalor-Sol le soin de mettre à l'étude une série de scénarios pour la réalisation du tri, soit huit scénarios au total. Plusieurs d'entre eux ont été écartés, car ils étaient insuffisants au regard de la réglementation en matière de recyclage-valorisation. Le syndicat, à cette heure, en a retenu 4 qui prévoient notamment une collecte en porte à porte, en apport volontaire en milieu urbain. Le compostage individuel est envisagé en milieu rural.

L'Association Nature Comminges a demandé, lors des réunions auxquelles elle a été conviée, que l'on écarte tout traitement avec valorisation énergétique (incinération). Les associations du Syndicat d'Etude (Environnement Muretain, Volvestre-Ecologie, Adacq-Vie, Eden, Amis de la Terre, ADP Zone Verte, Rieux Terre d'Accueil et Association Nature Comminges) ont préconisé un traitement par compostage de la fraction fermentescible des ordures ménagères en anaérobie avec récupération du méthane. Une étude sur la méthanisation est demandée au bureau du Syndicat d'Etudes par Madame Françoise Dedieu-Casties. Notre inquiétude porte sur les tonnages par catégorie et le mode de traitement envisagé d'ici 2002. Aux 65.000 tonnes de déchets résiduels (non valorisables) directement enfouis (après tri sélectif)



Suite de la page 4...

permis de construire ont été accordés. La construction du télésiège et son implantation sur le front de neige entraînent un remodelage de la grenouillère des Agudes, un déplacement des parkings, des bâtiments de secours, caisse et télésiège du Lac. A terme, est prévue la transformation du parking actuel en espace piétonnier permettant de dégager les abords des remontées. Pour cette année, ces aménagements n'ont pu être réalisés. L'implantation de la gare s'effectue sans modifier le parking. Les déblais sont utilisés pour remblayer les parkings prévus en aval de la station.

Un risque d'érosion du parking lié aux eaux de ruissellement est à noter. Un problème de protection des captages en eau potable a été soulevé par l'aménagement du Parking en aval. Le captage des eaux est situé à une trentaine de mètres à proximité du parking. Un rapport hydrogéologique a été demandé par la commune de Gouaux de Larboust, afin de s'assurer de l'altitude du parking et du périmètre de protection nécessaire à la préservation de ce captage.

La station de ski des Agudes ne possède pas de station d'épuration. Un projet est en cours pour réaliser une station d'épuration collectant toutes les eaux usées de la vallée du Larboust (aménagement hors UTN). Cette station devrait être réalisée sur la commune de Saint-Aventin.

Une réflexion d'ensemble sur l'urbanisation de la station doit être engagée dans le cadre du P.O.S, afin de relancer une modernisation en accord avec les équipements proposés sur le domaine skiable. Une partie de l'immobilier étant de domaine privé, la commune de Gouaux de Larboust doit mettre en pratique une démarche plus volontariste. Des dispositions sont à prendre en ce qui concerne les abords immédiats des lieux d'hébergement. La voirie est en très mauvais état.

Les préconisations de l'UTN sont scrupuleusement respectées. Il reste à remédier au problème de l'impact visuel que l'on découvre en arrivant à la station : bâtiments vétustes, pylones des remontées du Lac et du Soulas qui fonctionnent encore cette saison en double emploi avec le télésiège débrayable dont le fonctionnement est prévu pour janvier 2000. Les parkings ne sont pas terminés. Une enquête hydrogéologique reste à faire.

Lors de cette première réunion les bureaux d'étude Dianeige et Amena étaient absents. Ils n'ont pas fourni de détail pouvant être sujet à discussion.

Le Sous-Préfet de Saint-Gaudens et le Président de la SEMAP se sont engagés à être présents lors de la prochaine réunion.

Catherine Lafforgue



Déchets

L'organisation de la collecte sélective dans le sud de la Haute Garonne

Le syndicat d'Etudes Garonne-Pyrénées, créé pour mettre en place la collecte sélective des ordures ménagères et municipales de la "zone 3 du schéma départemental", regroupe 580 communes du sud du département de la Haute-Garonne, du Lauragais, du Volvestre et du Couserans, soit une population estimée à 336.000 habitants en 2002. Le tonnage global des Ordures Ménagères de la zone est évalué à 175.000 tonnes par an en 2002.

La loi de 1992 fixe l'échéance du 1er juillet 2002 pour interdire la mise en décharge de déchets "bruts" n'ayant subi aucun traitement préalable. Seuls seront autorisés les "déchets ultimes", c'est à dire ceux qui résulteront d'un tri sélectif avec recyclage ou d'une valorisation énergétique (incinération).

La directive européenne de 1994 et le décret d'application du 18 novembre 1996 fixent l'échéance du 30 juin 2001 pour :

-valoriser 50% en poids des déchets d'emballages,

-recycler 25% en poids des déchets d'emballages avec un minimum de 15% par matériau
(Source ADEME).

Le syndicat d'études Garonne-Pyrénées a confié au bureau d'études Trivalor-Sol le soin de mettre à l'étude une série de scénarios pour la réalisation du tri, soit huit scénarios au total. Plusieurs d'entre eux ont été écartés, car ils étaient insuffisants au regard de la réglementation en matière de recyclage-valorisation. Le syndicat, à cette heure, en a retenu 4 qui prévoient notamment une collecte en porte à porte, en apport volontaire en milieu urbain. Le compostage individuel est envisagé en milieu rural.

L'Association Nature Comminges a demandé, lors des réunions auxquelles elle a été conviée, que l'on écarte tout traitement avec valorisation énergétique (incinération). Les associations du Syndicat d'Etude (Environnement Muretain, Volvestre-Ecologie, Adacq-Vie, Eden, Amis de la Terre, ADP Zone Verte, Rieux Terre d'Accueil et Association Nature Comminges) ont préconisé un traitement par compostage de la fraction fermentescible des ordures ménagères en anaérobie avec récupération du méthane. Une étude sur la méthanisation est demandée au bureau du Syndicat d'Etudes par Madame Françoise Dédieucasties. Notre inquiétude porte sur les tonnages par catégorie et le mode de traitement envisagé d'ici 2002. Aux 65.000 tonnes de déchets résiduels (non valorisables) directement enfouis (après tri sélectif)

Quelques brèves...

Suite de la page 5...

il faut ajouter 6.300 tonnes de refus de déchets verts fermentescibles (non compostables), 16.650 tonnes de refus de déchetteries et 800 tonnes de refus des centres de tri : ce qui porte à 88.750 tonnes par an la quantité de déchets à enfouir. Ce chiffre est porté à presque 100.000 tonnes si l'on se réfère au scénario 3. Or, à partir de 2002, le Centre d'Enfouissement Technique du Pihourc (Lieoux II) ne sera plus autorisé qu'à recevoir 60.000 tonnes par an, d'après un cahier des charges déjà établi. Que fera-t-on des 20 à 40.000 tonnes supplémentaires ? Faudra-t'il augmenter les capacités du Pihourc (par modification du cahier des charges), créer un second centre d'enfouissement (vers le nord-est de la zone) ou construire un incinérateur de faible capacité ? Ces trois questions ont été soulevées lors de la réunion du Syndicat d'Etudes à Carbone le 20 janvier 1999 où nous n'avons pas manqué de souligner également que le coût global par scénario peut s'élever jusqu'à 460 F HT par habitant et par an, à la charge du contribuable...

Gilbert Vergé-Borderolles

Déviations de Saint-Béat

Une enquête préalable à la déclaration d'Utilité Publique et à la mise en compatibilité du POS de Saint-Béat de l'Aménagement de la R.N. 125 entre Chaum et la frontière espagnole s'est tenue du 6 juin au 8 juillet dernier. L'ANC a souligné que l'asphyxie que connaît actuellement la vallée de la Garonne, doit trouver une réponse à travers des aménagements susceptibles d'offrir une desserte correcte des villages et des sites touristiques tout en préservant le cadre de vie. Elle ne doit pas, en revanche, susciter la création d'un axe de transit international transformant la vallée en couloir à camions. L'ANC a souligné les lacunes du dossier d'enquête en matière d'approche environnementale et du point de vue de l'appréhension des impacts de cet aménagement implanté dans la zone inondable de la Garonne.

Actions, sensibilisation

Vallée d'Aspe

Les 22 et 23 mai, les membres de l'ANC ont participé à la chaîne humaine dans le vallon de Bedous en vallée d'Aspe qui regroupait entre 3 et 4000 personnes. Cette journée a été un succès et a permis d'interpeller les pouvoirs publics sur les

dangers d'une route passant dans le lit majeur du gave d'Aspe et dont le paysage et l'économie des villages périront lourdement. La SEPANSO-Béarn et le Collectif Alternatives Somport ont obtenu depuis un sursis à exécution, suspendant provisoirement les travaux. Le jugement sur le fond qui devrait intervenir prochainement donnera t'il raison au réseau associatif ?

Sensibilisation

Le 6 juin, dans le cadre du Printemps de l'Environnement, le foyer rural des Frontignes a organisé un marché à St Pé d'Ardet. Un grand merci au Foyer Rural qui n'a pas ménagé ces efforts pour l'organisation de cette remarquable journée !

Les 23 et 24 juillet prochain, Nature Comminges a participé au Festival Nature Sauvage organisé par l'Office du Tourisme d'Encausse les Thermes que nous remercions pour cette excellente journée qui sera reconduite cette année.

Natura 2000

Nature Comminges mène à une échelle locale une démarche d'information auprès des habitants des vallées, pour tenter de dissiper certains malentendus sur les contraintes de gestion des sites Natura 2000, dont les élus locaux redoutent qu'elles n'aggravent les difficultés d'exploitation sylvicoles, pastorales et cynégétiques. Natura 2000 est une démarche contractuelle qui reposerait entièrement sur la mise en place de contrats d'objectifs entre les administrations, les associations et les communes parti-prenantes. Au cours des diverses réunions, il convient que l'ensemble des interlocuteurs prenne la mesure exacte de ces contraintes, sans doute moins inédites que certains laissent croire !

Calendrier 2000
<i>A ne pas manquer : le 7 mai 2000 rassemblement géant contre la voie rapide en vallée d'Aspe.</i>
<i>Les 22 et 23 juillet 2000 : Festival Nature Sauvage à Encausse les Thermes....</i>

